

Convocation : 09 novembre 2020

L'an deux mil vingt, le seize novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace Culturel E Joulain Le Cube, sous la présidence de Monsieur Frédéric MORTIER, Maire.

Présents : Mmes et MM. MORTIER Frédéric - PEHU Nicole – PLOQUIN Nathalie - LEGENDRE Jean-Pierre - DELAUNAY Marie-Thérèse - PEGE Patrice – LEROUX Laëticia - NIORE Yann - DUPUIS Alain – RAPICAULT Cynthia – CHAUSSERAIS Samuel - LE COQ Sylviane - GABILLER Christophe - MABILLEAU Danielle - MONET Robert – RICHARD Françoise – RICOU Michel – MORAND Edgar – MANCEAU Nathalie – GUILLET Véronique - BOUCHENOIRE Jacky – RUEL Guylène – BRAULT Emmanuel – SCHOUBERT Odette - MARIONNEAU Jean-Noël – JOUBARD Jean-Pierre

Excusée : LEFEBVRE Sylvain donnant pouvoir à PEGE Patrice
LHERMITEAU Perrine
COUET Florence

Mme PLOQUIN Nathalie a été désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la précédente séance
- Information du Conseil Municipal sur les décisions du Maire prises en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 23 Mai 2020
- Habitat - Ancien hôpital – projet de réhabilitation du site - présentation
- Habitat - Immobilière Podeliha – Lotissement Séniors phase II – présentation
- Habitat – Maine et Loire Habitat – vente de logements sociaux
- CA Saumur Val de Loire – projets économiques - présentation
- CA Saumur Val de Loire – projet de centre aquatique - présentation
- SDIS Maine et Loire – convention d'accès aux services périscolaires publics
- Foncier – cession fossé – Ville à M DUPUIS
- Foncier – cession de l'ancienne perception – offre
- Foncier – lotissement La Gravauderie – ventes lots 8 – 9 - 10
- Finances – Budget Commune 2020 – décision modificative n°1
- Finances – engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021
- Finances – SIEML – Eclairage public et enfouissement de réseaux – fonds de concours
- Ressources humaines – modification du tableau des effectifs
- Ressources humaines – prévoyance garantie salaire
- SMBAA – DIG travaux d'entretien et de réhabilitation des cours d'eau de la Vallée de l'Authion - enquête publique
- SMO Anjou Numérique – développement de la fibre optique sur le territoire

- CA Saumur Val de Loire – rapport d’activités 2019
- Moulin Hydronef – bilan de la saison 2020
- Questions diverses



1. Ajout de nouveaux points à l’ordre du jour

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l’unanimité l’ajout des points suivants à l’ordre du jour :

- Foncier – Cession des logements sociaux Parc du Puits de Fresne
- Foncier – Cession ZI La Métairie – ZN41
- Finances – CLECT – CASVL

2. Approbation du compte-rendu de la précédente séance

Monsieur le Maire introduit la séance en parlant d’un Conseil Municipal tout à fait exceptionnel, sous la forme d’un cadeau de Noël avant l’heure pour la Municipalité et donc la population et ce, au vu des propositions de délibérations à prendre. En effet, deux décisions importantes doivent permettre à la Ville de Longué-Jumelles d’encaisser 1 250 000 € de nouvelles recettes non prévues.

Madame SCHOUBERT demande à ce que soit ajouté sa question portant sur les modalités d’attribution des aides dans le cadre de Anjou Cœur de Ville. Dont acte.

Après en avoir délibéré, le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l’unanimité des membres présents lors de cette dernière.

3. Information du Conseil Municipal sur les décisions du Maire prises en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2020

- 1- Décision, pour l’opération « Extension et réhabilitation de la Salle Raymond Launay à Jumelles », d’agréer l’entreprise POINTEAU LAURENT (49490) comme sous-traitant de l’entreprise SN ALUGO de CHOLET (49300), titulaire du lot n° 4 moyennant une rémunération maximum de 2.500,00 € HT.

Monsieur le Maire précise une fin des travaux fin janvier, début février.

- 2- Dans le cadre du renouvellement de 7 photocopieurs, décision de signer un contrat de location avec BNP PARIBASLEASE GROUP – PUTEAU (92) d’une durée de 60 mois pour un loyer trimestriel de 779,00 € HT et un contrat de maintenance avec la société PREMIUM – SAINT SYLVAIN D’ANJOU (49) d’une durée de 60 mois avec les coûts page suivants : MF 3201 : noir et blanc à 0,0027 € HT et MF 259 : noir et blanc à 0,0027 € HT et couleur à 0,027 € HT.

Monsieur le Maire ajoute que ce renouvellement de contrat a permis une économie de 23% sur le coût copie.

- 3- Décision de signer une convention de mise à disposition de la salle de danse située dans le Complexe Emile Joulain, rue du Collège à Longué-Jumelles au Foyer d'Accueil Médicalisé « Les Logis du Bois » à Vernantes (49), contre une rémunération horaire de 10,95 € pour l'année scolaire 2020/2021.
- 4- Décision, pour l'opération de VRD « Réfection de la route des Refroux, réfection des trottoirs rue des Commerces et création d'une plateforme pour terrain multisports », d'agréer l'entreprise ESVIA (49070) comme sous-traitant de l'entreprise LUC DURAND (49220) moyennant une rémunération maximum de 3 881,72 € HT.
- 5- Décision de signer la proposition de la SARL SURETE EXPERTISE (49000 ANGERS) concernant la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'un système de vidéoprotection sur la Commune de Longué-Jumelles pour un montant de 20 910,00 € TTC.

Madame SCHOUBERT le nombre de caméras concernées. Madame PLOQUIN précise que l'étude vise justement à étudier le redéploiement de la vingtaine de caméras actuelles pour une meilleure efficacité. Monsieur le Maire rappelle que cette étude doit également aboutir au dépôt de dossiers de subvention, en espérant qu'elles soient plus importantes cette fois-ci.

- 6- Décision d'apporter des modifications à la régie d'avances de menues dépenses pour la direction générale. L'article 4 de la décision du maire n° 2019-55 du 9 septembre 2019 est ainsi modifié : « Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 1220 €. » Tous les autres articles demeurent inchangés.

Monsieur le Maire précise que cela permet notamment d'éviter un cautionnement assumé personnellement par le régisseur.

- 7- Décision de signer une convention de recherche-développement pour la constitution d'une méthodologie de gestion du patrimoine ouvrages d'art communal avec le CEREMA, Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement. La participation financière de la Commune est de 29 606,50 € HT, soit 35 527,80 € TTC.
- 8- Décision de signer une convention avec le Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents (SMBAA) pour la mise à disposition gratuite de la parcelle communale cadastrée XK-005 au lieu-dit la Butte, 49160 Longué-Jumelles pour l'implantation d'échelles limnimétriques dans le Lathan.
- 9- Décision de signer un avenant au contrat de l'entreprise SDEL ENERGIS de SAUMUR (49400) afin de prendre en compte la réalisation de travaux supplémentaires pour le lot n° 10 de l'opération « Extension et réhabilitation de la Salle Raymond Launay à Jumelles » moyennant la somme complémentaire de 1.517,70 € H.T. soit 1.821,24 € T.T.C.

4. Habitat - Ancien hôpital – projet de réhabilitation du site - présentation

Monsieur le Maire accueille M MEUNIER, accompagné de son architecte M MALLET, pour présenter à l'assemblée son projet de résidence service intergénérationnelle.

Il se situe sur l'ancien site du centre hospitalier et inclus l'ancien EHPAD, représentant une surface de près de 4 hectares. Cet ensemble s'inscrit dans la mouvance des quartiers proposant la mixité générationnelle. Il sera de 140 logements dédiés

- aux séniors, 64 appartements
- aux jeunes actifs, 55 appartements
- et à des familles, 8 appartements et 13 maisons type ville

Trois parking de 50 places permettront le stationnement de ces nouveaux logements.

Ces résidences proposeront en outre des services ouverts aux résidents ou à la population, telle une restauration.

C'est un projet entre 20 et 25 millions d'euros, exclusivement privé. Le permis de construire sera déposé au 1^{er} trimestre 2021 pour engager les travaux fin 2021. L'ensemble sera opérationnel fin 2023, avec un phasage de mise en service restant à définir.

Aux questions des élus, Monsieur MEUNIER apporte les réponses suivantes :

- les logements séniors pourront accueillir de 1 à 3 personnes, certains bénéficieront de chambre d'amis et des appartements seront à disposition pour y accueillir ponctuellement des visiteurs ;
- il s'agit d'une offre complémentaire aux propositions actuelles telle la résidence autonomie Les Charmilles ;
- c'est un projet novateur qui fait partie des premières réalisations en France de par son importance et s'inscrit dans la mouvance actuelle et future ;
- l'architecture actuelle sera conservé et notamment le tuffeau, agrémentée de nouvelles structures en bois, prenant en compte les contraintes urbanistiques ;
- les loyers de base seront adaptés à la population du territoire ; les services proposés ne seront pas imposés et au choix des locataires ;

Monsieur le Maire ajoute que ce projet, transformant profondément le quartier et apportant une nouvelle population en nombre, nécessitera de poursuivre cette réhabilitation par l'amélioration des espaces publics environnants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de résidence service intergénérationnelle présenté et porté par Monsieur MEUNIER ;
- **APPORTE** tout le soutien à la bonne réalisation de ce dernier.

5. Habitat - Immobilière Podeliha – Lotissement Séniors phase II – présentation

Monsieur MONTEILLET, responsable d'opérations à Immobilière Podeliha, accompagné de Monsieur CHUDEAU, Cabinet d'architectes ATEA, présente à l'assemblée la phase II du lotissement Séniors, implanté sur le nouveau site du Centre Hospitalier.

Il est proposé la création de 10 nouveaux logements sociaux T2 et T3 dédiés au public séniors dans la continuité des 14 premiers logements. Le souhait a été de proposer une variante urbanistique, en étant moins rectiligne et plus végétalisée. Un espace tampon permettra la liaison avec le nouveau sentier pédestre relayant l'avenue de Saumur à la rue du Pont Poiroux. Le

permis de construire sera déposé fin novembre, pour un engagement des travaux à compter de juin 2020 et une mise en service à l'automne 2021.

L'assemblée avait approuvé en septembre 2019 la convention de partenariat fixant notamment une participation financière de la Ville à hauteur de 50.000€. Suite aux études réalisées par l'équipe d'architectes, le projet nécessite l'acquisition de foncier supplémentaire :

- 238,20m² auprès du Centre Hospitalier, pour un surcoût de 4.764€ ;
- 243 m² auprès de la Ville, pour l'euro symbolique.

Aussi, l'équilibre de l'opération nécessite d'abonder la subvention de 4.765€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant à la convention financière, portant la participation financière de la Ville à 54.765€ ;
- **DECIDE** la cession de 243 m² de foncier communal à Immobilière Podeliha pour l'euro symbolique ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

6. Habitat – Maine et Loire Habitat – vente de logements sociaux

Dans le cadre de leur dispositif de vente de logements anciens à leurs occupants, Maine et Loire Habitat soumet à l'approbation de l'assemblée un programme de vente de 39 logements occupés ou vacants. Madame DELAUNAY, Adjointe au Maire en charge de l'Habitat, précise qu'il s'agit d'autoriser Maine et Loire Habitat à proposer à la vente de ses locataires les logements et que seuls 10% ne le sont in fine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le programme de mise en vente de 39 logements sociaux par Maine et Loire Habitat à ses locataires ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

7. CA Saumur Val de Loire – projets économiques - présentation

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un point de tous les projets économiques engagés sur les 3 zones économiques de la Ville, preuve de la bonne santé économique du territoire.

- Sur la zone de la Scierie, accueil d'un armurier, d'un menuisier, d'une électricien-plombier, d'un charpentier. La zone sera quasiment complète à la fin d'année.
- Sur la zone de La Métairie, accueil d'un maçon, d'un peintre et agrandissement d'Anjou Paysage et de Isolpro. La zone sera également quasiment complète à l'issue.
- Sur la zone Actiparc, extension de plusieurs usines relais, des transports Cousseau, accueil d'un artisan décorateur et d'un projet CAPL.

Monsieur le Maire regrette que le futur PLUi ait fortement diminué les extensions des zones économiques, au point de ne plus disposer de foncier d'ici peu. Il sera nécessaire de les étendre et même via des expropriations si la demande le nécessitait.

8. CA Saumur Val de Loire – projet de centre aquatique - présentation

Monsieur le Maire présente l'assemblée le projet définitif du centre aquatique, avec de nombreux aménagements dédiés à la famille et à la santé. Le lancement des travaux est confirmé en janvier 2021 pour une mise en service en septembre 2022, pour 6 millions d'euros HT. Il précise que le coût de fonctionnement est évalué à 600.000€ à la charge de l'agglomération, à comparer aux 125.000€ de coût de fonctionnement de la piscine estivale.

9. SDIS Maine et Loire – convention d'accès aux services périscolaires publics

Dans le cadre du partenariat engagé avec le SDIS, après la convention Ville-SDIS permettant de libérer sur leur temps de travail nos agents pompiers, il est proposé à l'assemblée de permettre aux usagers pompiers de nos services périscolaires et de restauration d'en bénéficier gracieusement en cas d'intervention et de leur impossibilité de récupérer leurs enfants. Il appartient à l'assemblée d'approuver la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention d'accès aux services périscolaires publics SDIS – Ville ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

10. Foncier – cession fossé – Ville à M DUPUIS

Le point est ajourné.

11. Foncier – cession de l'ancienne perception – offre

Suite à la mise en vente du bâtiment de l'ex-Perception sis Rue de l'Aumônerie (AD720 et AD277p), Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir reçu une offre à 225.000 €, conforme à l'évaluation domaniale.

Monsieur BOUCHENOIRE regrette que le patrimoine de la Ville soit vendu et de fait s'interroge sur la capacité de la Ville à financer son fonctionnement demain. Monsieur le Maire rappelle que le bâtiment est inoccupé depuis janvier et qu'il ne rapporte à ce jour aucun revenu. Il ajoute qu'il n'est pas du rôle de la Ville de conserver du patrimoine qui lui coûte. C'est une question de gestion en bon père de famille ajoute-t-il.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 26 voix pour et 1 abstention (Monsieur BOUCHENOIRE) :

- **APPROUVE** l'offre d'achat à 225.000€, déduction faite des frais de négociation ;
- **PRECISE** que sont à la charge des acquéreurs les frais de bornage et les frais notariés ;
- **MANDATE** Maître FOUQUET, Notaire, pour la réalisation de l'acte ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

12. Foncier – Lotissement La Gravauderie – ventes lots 8 – 9 – 10

Lors de la dernière séance, l'assemblée a approuvé la cession de trois lots. Des erreurs matérielles portant sur les numéros de lots et parcelles sont à corriger par délibération. Il est proposé de modifier en ce sens la délibération, sans que cela n'ait d'impact sur la surface vendue ou le prix de cession.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les cessions suivantes :
 - o LOT 8 – parcelles 168YP 118 et 122 – 1.022 m² - 27.500€ - frais d'agence et notariés à la charge de l'acquéreur
 - o LOT 10 – parcelles 168YP121 et 125 – 1.165m² - 32.500€ - frais d'agence (5.000€) à la charge de la Ville et frais notariés à la charge de l'acquéreur
 - o LOT 9 – parcelles 119-120-123-124 – 1.035m² - 32.500€ - frais d'agence (5.000€) à la charge de la Ville et frais notariés à la charge de l'acquéreur
- **MANDATE** Maître FOUQUET, Notaire, pour la réalisation des actes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

13. Foncier – Cession des logements sociaux Parc du Puits de Fresne

Monsieur le Maire rappelle le projet de cession du parc social du Parc du Puits de Fresne au bailleur social Saumur Habitat les 28 logements, collectifs et pavillons. Il informe l'assemblée avoir reçu l'offre de Saumur Habitat à hauteur de 1.000.000 €, conformément à l'avis domanial.

Monsieur le Maire se félicite de ce projet de cession avant la fusion annoncée avec Habitat Réuni au 1^{er} janvier 2021, qui assurera pour la Ville un endettement moindre, pour les contribuables des taux d'imposition qui n'augmenteront pas, ainsi que la réalisation de nouveaux investissements structurants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'offre d'achat à 1.000.000€ ;
- **PRECISE** que sont à la charge des acquéreurs les frais de bornage et les frais notariés ;
- **MANDATE** Maître FOUQUET, Notaire, pour la réalisation de l'acte ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

14. Foncier – Cession ZI La Métairie – ZN41

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la cession de la parcelle ZN 41 d'une superficie de 1.180m² au prix de 6.10€ HT à M HARDOUIN, artisan peintre. Il rappelle que restent à charge de l'acheteur les frais notariés et de bornage. Vu l'avis de France Domaine,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la cession de la parcelle ZN 41 d'une superficie de 1.180m² au prix de 6.10€ HT à M HARDOUIN ;
- **PRECISE** que sont à la charge des acquéreurs les frais de bornage et les frais notariés ;

- **MANDATE** Maître FOUQUET, Notaire, pour la réalisation de l'acte ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

15. Finances – Budget Commune 2020 – décision modificative n°1

Considérant l'ajustement comptable des crédits nécessaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** la décision modificative n°1 du Budget Commune 2020 suivante :

DM1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-60631-251 : Fournitures d'entretien	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60632-251 : Fournitures de petit équipement	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64111-020 : Rémunération principale	11 400.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	11 400.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-7391171-020 : Dégrèv. taxe foncière / propriétés non bâties jeunes agriculteurs	0.00 €	100.00 €	0.00 €	0.00 €
D-7391172-020 : Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants	0.00 €	1 900.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6535-021 : Formation	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7381-020 : Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi	0.00 €	0.00 €	0.00 €	16 600.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	16 600.00 €
Total FONCTIONNEMENT	11 400.00 €	28 000.00 €	0.00 €	16 600.00 €
 INVESTISSEMENT				
R-10226-01 : Taxe d'aménagement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	11 400.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €	11 400.00 €
D-204181-814 : Autres org publics - Biens mobiliers, matériel et études	35 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	35 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21538-816 : Autres réseaux	0.00 €	35 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-251 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	11 400.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	46 400.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	35 000.00 €	46 400.00 €	0.00 €	11 400.00 €
Total Général		28 000.00 €		28 000.00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

16. Finances – engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021

Conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget total voté de 2020 dans l'attente du vote du Budget Primitif 2021 :

Chapitres / Articles	Crédits votés Budget 2020	Ouverture de 25% en 2021
13 - Subventions d'investissement	83 218.55 €	20 804.64 €
13141 - Communes membres du GFP	83 218.55 €	20 804.64 €
20 - Immobilisations incorporelles	79 000.00 €	19 750.00 €
2031 - Frais d'études	59 000.00 €	14 750.00 €
2051 - Concessions et droits similaires	20 000.00 €	5 000.00 €
204 - Subventions d'équipement versées	84 000.00 €	21 000.00 €
204181 - Autres org publics - Biens mobiliers, matériel et études	75 000.00 €	18 750.00 €
204182 - Autres org publics - Bâtiments et installations	9 000.00 €	2 250.00 €
21 - Immobilisations corporelles	1 167 521.00 €	291 880.25 €
2128 - Autres agencements et aménagements de terrains	15 000.00 €	3 750.00 €
21312 - Bâtiments scolaires	42 100.00 €	10 525.00 €
21318 - Autres bâtiments publics	180 150.00 €	45 037.50 €
2135 - Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	161 000.00 €	40 250.00 €
2151 - Réseaux de voirie	331 000.00 €	82 750.00 €
2152 - Installation de voirie	17 000.00 €	4 250.00 €
21538 - Autres réseaux	22 800.00 €	5 700.00 €
21571 - Matériel roulant - Voirie	38 000.00 €	9 500.00 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	15 000.00 €	3 750.00 €
2182 - Matériel de transport	92 600.00 €	23 150.00 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	3 600.00 €	900.00 €
2184 - Mobilier	7 350.00 €	1 837.50 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	241 921.00 €	60 480.25 €
23 - Immobilisations en cours	312 456.00 €	78 114.00 €
2313 - Construction	174 456.00 €	43 614.00 €
238 - Avances et acomptes versés	138 000.00 €	34 500.00 €
27 - Autres immobilisations financières	1 500.00 €	375.00 €
275 - Dépôts et cautionnements versés	1 500.00 €	375.00 €
TOTAL	1 727 695.55 €	431 923.89 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

17. Finances – SIEML – Eclairage public et enfouissement de réseaux – fonds de concours –

Dans le cadre du budget Commune 2020, l'assemblée a voté une enveloppe budgétaire pour les dépannages et travaux sur l'éclairage public de divers sites. Le SIEML a transmis le décompte des fonds de concours à verser et qu'il appartient à l'assemblée d'approuver.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution au SIEML des fonds de concours suivants :

Opérations de dépannages réalisées entre le 1^{er} septembre 2019 et le 31 août 2020 sur le réseau de l'éclairage public :

- Montant des travaux : 10.130,48 €
- Taux du fonds de concours 75%
- Montant du fonds de concours : 7.597,89 €

Détails des dépannages :

N° OPERATION	COLLECTIVITES GEOLUX	Montant des travaux TTC	Taux du Fdc demandé	Montant du Fdc demandé	Dépannage mois
EP180-19-453	Longué-Jumelles	497,96 €	75%	373,47 €	03/10/2019
EP180-19-455	Longué-Jumelles	433,79 €	75%	325,34 €	04/10/2019
EP180-19-457	Longué-Jumelles	194,98 €	75%	146,24 €	16/10/2019
EP180-19-461	Longué-Jumelles	401,46 €	75%	301,10 €	17/10/2019
EP180-19-462	Longué-Jumelles	147,56 €	75%	110,67 €	07/11/2019
EP180-19-472	Longué-Jumelles	1 548,35 €	75%	1 161,26 €	26/11/2019
EP180-19-474	Longué-Jumelles	677,70 €	75%	508,28 €	27/11/2019
EP180-19-491	Longué-Jumelles	537,74 €	75%	403,31 €	30/12/2019
EP180-19-486	Longué-Jumelles	695,83 €	75%	521,87 €	18/12/2019
EP180-19-487	Longué-Jumelles	298,62 €	75%	223,97 €	20/12/2019
EP180-19-480	Longué-Jumelles	357,31 €	75%	267,98 €	06/12/2019
EP180-20-493	Longué-Jumelles	235,32 €	75%	176,49 €	13/01/2020
EP180-20-494	Longué-Jumelles	147,42 €	75%	110,57 €	23/01/2020
EP180-19-488	Longué-Jumelles	262,37 €	75%	196,78 €	07/01/2020
EP180-20-497	Longué-Jumelles	333,72 €	75%	250,29 €	03/02/2020
EP180-20-498	Longué-Jumelles	260,74 €	75%	195,56 €	11/02/2020
EP180-20-502	Longué-Jumelles	207,76 €	75%	155,82 €	26/02/2020
EP180-20-503	Longué-Jumelles	208,31 €	75%	156,23 €	02/03/2020
EP180-20-505	Longué-Jumelles	633,89 €	75%	475,42 €	09/03/2020
EP180-20-506	Longué-Jumelles	1 102,93 €	75%	827,20 €	11/03/2020
EP180-20-509	Longué-Jumelles	191,39 €	75%	143,54 €	06/05/2020
EP180-20-511	Longué-Jumelles	186,41 €	75%	139,81 €	25/05/2020
EP180-20-518	Longué-Jumelles	568,92 €	75%	426,69 €	15/07/2020

Enfouissement des réseaux – Rue de Saint-Martin - Dossier n° 180.19.05

Basse tension :

- Montant des travaux : 47.867,56 €
- Montant du fonds de concours : 19.147,02 €

Eclairage public :

- Montant des travaux : 39.444,15 €
- Montant du fonds de concours : 15.777,66 €

Contrôle APAVE :

- Montant des travaux : 123,63 €
- Montant du fonds de concours : 49,45 €

Génie Civil Télécommunications

- Montant des travaux : 34.605,33 € TTC
- Montant de la participation : 34.605,33 € TTC

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Monsieur MARIONNEAU demande le programme d'enfouissement 2020. Il est précisé que sont concernées les Route de Blou, Route de Saint Martin et Route de Brion. Monsieur le Maire ajoute qu'il est regrettable que les élus en responsabilité dans les années 90 n'aient pas décidé d'enfouir tous ces réseaux alors que le reste à charge des communes était quasiment néant.

18. Finances – CLECT – CA Saumur Val de Loire

Madame PEHU, Adjointe au Maire en charge des Finances, présente aux membres du Conseil Municipal le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées qui a été adopté par cette dernière.

Ce rapport doit être approuvé par délibérations concordantes à la majorité qualifiée prévue au premier alinéa du II de l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales des Conseils Municipaux dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport.

Compte tenu que le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, qui délibèrera sur les attributions de compensation définitives 2020 versées aux communes, est fixé au 17 décembre 2020, le rapport doit être adopté par les Conseils Municipaux avant cette date.

En tout état de cause, selon les dispositions de la loi, les montants des attributions de compensation ne font pas l'objet d'un vote par les Conseils Municipaux. En effet, seul le Conseil Communautaire peut délibérer sur le montant des attributions de compensation.

Le Conseil Communautaire peut procéder à des révisions dérogatoires des attributions de compensation par rapport à l'évaluation de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées comme mentionné dans le rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT présenté ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

19. Ressources humaines – modification du tableau des effectifs

Pour faire suite aux besoins saisonniers récurrents, aux obligations de fins de contrats aidés et considérant un besoin permanent au service Voirie, il est proposé la création de deux postes d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} Décembre 2020.

Pour faire suite au départ du Chef de service Bâtiment et considérant la réorganisation du service Bâtiment, il est proposé la fermeture du poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} Décembre 2020 et la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} Décembre 2020.

Pour faire suite aux besoins de renfort de la Police Municipale, il est proposé l'ouverture d'un poste d'adjoint technique principal à temps complet et d'un poste de Brigadier à temps complet à compter du 1er Décembre 2020.

Faisant suite à une charge supplémentaire de travail liée notamment à la nouvelle organisation de la cuisine centrale et à la gestion du personnel d'entretien des bâtiments communaux, il est proposé l'augmentation du temps de travail du Chef de service en charge de la Restauration scolaire, Adjoint technique principal 1^{ère} classe passant de 33.27/35 à 35/35 à compter du 1^{er} Décembre 2020.

Dans le cadre des avancements de grade 2020, il est proposé la modification du tableau des effectifs comme suivant à compter du 01 Décembre 2020 :

Fermeture	Ouverture
2 Adjoints Techniques	2 Adjoints Techniques Principaux 2 ^{ème} classe
3 Adjoints Techniques Principaux 2 ^{ème} classe	3 Adjoints Techniques Principaux 1 ^{ère} classe

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 23 voix pour et 4 abstentions (MM BOUCHENOIRE, SCHOUBERT, BRAULT, RUEL)

- **APPROUVE** les ouvertures et fermetures de postes et changement de temps de travail présentés ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

20. Ressources humaines – prévoyance garantie salaire

Dans le cadre de sa gestion des ressources humaines, il est proposé à l'assemblée d'engager une politique volontariste au titre du risque « prévoyance » au bénéfice de ses agents c'est-à-dire les risques liés à l'incapacité, l'invalidité et le décès, en y apportant sa participation à compter du 1^{er} janvier 2021.

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 23 septembre 2020,

Considérant que la collectivité peut apporter sa participation au titre du risque « prévoyance » c'est-à-dire les risques liés à l'incapacité, l'invalidité et le décès,

Considérant que sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accorder sa participation aux dépenses de protection sociale complémentaire pour les fonctionnaires et les agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque prévoyance dans le cadre du dispositif de labellisation.
- **DECIDE** de fixer le montant unitaire de la participation de la collectivité par agent et par mois à compter du 1^{er} janvier 2021 comme suit :
 - o 12€ bruts mensuels pour un emploi en équivalent temps plein
 - o La collectivité souhaite moduler sa participation en prenant en compte :
 - Le temps de travail de l'agent

- Les agents contractuels de droit public et de droit privé peuvent bénéficier de la participation, sous réserve d'une durée de contrat minimale d'un an.
- **DECIDE** de retenir la modalité de versement de participation suivante :
Un versement direct sera effectué sur le bulletin de salaire de l'agent.
Le montant de la participation employeur ne dépassera pas le montant de la cotisation de l'agent.
L'agent devra fournir une attestation de labellisation à son employeur.
- **PREND L'ENGAGEMENT** d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

21. SMBAA – DIG travaux d'entretien et de réhabilitation des cours d'eau de la Vallée de l'Authion - enquête publique

Le Syndicat Mixte du bassin de l'Authion et de ses Affluents (SMBAA) a lancé une enquête publique en vue de la déclaration d'intérêt général (DIG) des travaux d'entretien et de réhabilitation des cours d'eau de la vallée de l'Authion et de la délivrance de l'autorisation environnementale permettant leur exécution. A ce titre, l'assemblée est appelée à donner un avis. Les documents sont consultables en mairie aux heures d'ouverture.

Sur présentation de Monsieur PEGE, Adjoint au Maire en charge de la Voirie et des Espaces publics et Président du SMBAA,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable à la déclaration d'intérêt général (DIG) des travaux d'entretien et de réhabilitation des cours d'eau de la vallée de l'Authion et de la délivrance de l'autorisation environnementale permettant leur exécution ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

22. SMO Anjou Numérique – développement de la fibre optique sur le territoire

Suite à une rencontre organisée en Mairie de Longué-Jumelles avec le SMO Anjou Numérique, Monsieur PEGE, Adjoint au Maire en charge de la Voirie et des Espaces publics, présente l'avancement du développement de la fibre optique :

- En agglomération, fin de déploiement fin 2020 ;
- Hors agglomération, fin de déploiement fin 2021 ;

Anjou Fibre organisera des réunions publiques le 1^{er} trimestre 2021 en collaboration avec les différents opérateurs.

23. CA Saumur Val de Loire – rapport d'activités 2019

Conformément à l'article L5211-39 du CGCT, le rapport d'activités 2019 de la CA Saumur Val de Loire est communiqué à l'assemblée. Il est consultable :

<https://www.saumurvaldeloire.fr/agglomeration/publications-de-l-agglo/item/rapport-d-activite-2019>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du présent rapport ;

24. Moulin Hydronef – bilan de la saison 2020

Madame LE COQ, Conseillère déléguée au Patrimoine, présente un bilan de la saison 2020 du Moulin Hydronef à l'assemblée :

- Ouverture décalée au dimanche 7 juin au lieu du mercredi 1er avril ;
- Mise en place d'un protocole sanitaire ;
- Baisse de la fréquentation due à l'annulation des visites guidées, à l'annulation des Mercredis de l'Hydronef ; En comparant les deux saisons de manière égale, la situation sanitaire a engendré une baisse de fréquentation de 12% seulement.

25. Questions diverses

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de Monsieur LEFEBVRE, à l'attention des conseillers de la liste d'opposition de Monsieur BOUCHENOIRE, s'indignant du comportement de certains de leurs colistiers et des rumeurs qu'ils propagent à qui veut entendre, concernant le financement illégal des frais d'avocat dans le cadre des protestations électorales. Il confirme que les frais d'avocat pour répondre aux trois recours électoraux, portés par la liste de M BOUCHENOIRE, tous rejetés au demeurant, ont été payés intégralement par ses propres fonds et des dons de ses co-listiers dans un esprit d'équipe, et aucunement par les fonds publics de la mairie.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au 14 Décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Le 20 Novembre 2020

Le Maire,

